

COMMUNE DE  
DOISCHE



Maison communale  
Rue Martin Sandron 114  
5680 – Doische

**CONVOCATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 23 septembre 2015

A l'attention de

Monsieur/Madame

.....  
.....  
.....

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 01 octobre 2015 à 20 heures 00** à la Maison communale, Salle du Conseil.

<h2>Ordre du jour</h2>
------------------------

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Secrétariat - Séance du 10 septembre 2015 - Approbation du procès-verbal
2. Finances - Modification budgétaire n°3 de l'exercice 2015 - Approbation
3. Finances - Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs - Exercices 2014 à 2016 - Révision de la délibération du 30 décembre 2013 - Approbation
4. Fourniture - Marché public - Aménagements intérieurs du logement de transit à Romérée, rue de Fombay, 3A - Approbation des conditions et du mode de passation
5. Secrétariat - Convention d'occupation répétitive de la salle de Quarante pour y tenir des réunions Weight Watchers - Demandeur : Madame Nancy Dujardin - Approbation
6. Secrétariat - Convention d'occupation répétitive de la Salle de Quarante pour y dispenser des cours de fitness - Demandeur : Céline Roulin - Approbation

7. Patrimoine - Suppression du sentier vicinal n°32 pour cause d'inutilité - Division : Vodelée - Résultat de l'enquête publique & Approbation définitive
8. Patrimoine - Division : Doische - Modification par suppression d'une partie d'un chemin communal, anciennement vicinal n°5, pour cause d'inutilité - Résultat de l'enquête publique & Approbation définitive

### **HUIS CLOS**

9. Personnel - Recrutement d'un Directeur général pour la Commune - Nomination et admission au stage
10. Enseignement - Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'emploi, à raison de 2 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive pour 14 périodes - Au 1/09/2015. Madame Marie-France MARTIN.
11. Enseignement - Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'emploi, à raison de 2 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive pour 12 périodes - Au 1/09/2015. Madame Vinciane GILLET.
12. Enseignement - Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'emploi, à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle définitive - Au 1/10/2015. Madame Géraldine COULONVAL.
13. Enseignement - Mise en disponibilité par perte totale de charge d'emploi, à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle définitive - Au 1/10/2015. Madame Laurence GUION.
14. Enseignement - Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 13 périodes/semaine, d'une institutrice maternelle définitive - Au 1/10/2015 - Madame Géraldine COULONVAL.
15. Enseignement - Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 5 périodes/semaine, d'une institutrice maternelle définitive - Au 1/10/2015 - Madame Laurence GUION.
16. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine - Du 3/9/2015 au 30/9/2015. Madame MARION Marine. Ratification délibération Collège communal du 8/09/2015.
17. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine - Du 3/9/2015 au 30/9/2015. Mademoiselle CAUFRIEZ Sophie. Ratification délibération Collège communal du 08/09/2015.

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,  
Sylvain Collard

Le Président,  
Pascal Jacquiez

**Consultation des dossiers :**

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à [sylvain.collard@doische.be](mailto:sylvain.collard@doische.be) ou au 082/21.47.33, le Directeur général f.f pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.